



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES DEUX-SEVRES

**ARRETE PREFECTORAL**  
**Confiant l'intérim des fonctions de Secrétaire Général**  
**de la Préfecture des Deux-Sèvres**

à  
**Mme Hélène TOBIE**  
**Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres**

**Le Préfet des Deux-Sèvres,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 20 Août 2014 portant nomination de Mme Hélène TOBIE, commissaire de la police nationale, en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 3 décembre 2015 *publié le 5 décembre* mettant fin, sur sa demande, aux fonctions de secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres exercées par M. Simon FETET;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

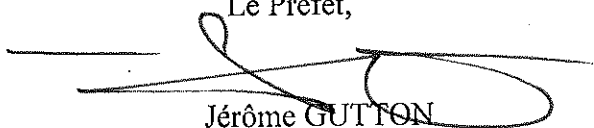
**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Hélène TOBIE, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, assurera l'intérim des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture, dans l'attente de l'installation d'un nouveau titulaire.

**Article 2 :** La Directrice de Cabinet, Secrétaire Générale de la Préfecture *par intérim* est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 7 décembre 2015

Le Préfet,



Jérôme GUTTON